



Commune de REMUZAT
Mairie
26510 REMUZAT

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020.

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Olivier SALIN, Maire.

Etaient présents : Mmes Chantal AUBERY et Delphine VIGNES, MM. Éric BOLLARD, Bruno CUVELARD, Jean-Jacques DREVET, Étienne LATIL, Thierry SERRE, Olivier SALIN

Absents excusés : Caroline PONS pouvoir à Olivier SALIN ;
Bastien BOURGEAUD pouvoir à Etienne LATIL.

Absent : Loïc INIZAN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 06 juillet 2020.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11.

Secrétaire de séance : Thierry SERRE

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2020.

Le compte rendu de la réunion du 12 juin est approuvé.

2) BUDGET COMMUNE

Rappel des résultats 2019 :

Excédent fonctionnement reporté :	709 128.30 €
Excédent investissement reporté :	10 437.91 €
Total 2 sections :	719 566.21€

A) Dépenses de fonctionnement

- **Charges à caractère général** : électricité, carburant, petit équipement, vêtements de travail, livres bibliothèque, fournitures scolaires, fournitures de bureau, entretien des bâtiments publics et en location, entretien du matériel, les assurances, frais de réception, alimentation, timbres, téléphone, ;

(Dépensés en 2019 : 142 909€ prévu BP 2020 : 290 400€)

- **Charges de personnel** : personnel titulaire et non titulaire, cotisations à l'URSSAF et aux caisses de retraite, assurance du personnel, médecine du travail, cotisation au centre de gestion...

(Dépensés en 2019 : 161 302€ prévu BP 2020 :215 500€)

- **Charges de gestion courante** : indemnités des élus, cotisations de retraite, SDIS, contributions au SDED, SMPO.

Subventions aux associations (Dépensés en 2019 : 18 323€ prévu BP 2020 :21 000€)

les subventions aux diverses associations seront votées en détail lors du prochain conseil.

Cette année vient s'ajouter la contribution au budget eau et assainissement. La section fonctionnement du budget étant déficitaire, nous avons équilibré avec une contribution du budget principal.

Montant : 34 583€.

- **Charges financières** : intérêts des emprunts (2019 : 847€ prévu BP 2020 :1 200€)

- **Charges exceptionnelles** : reversement de la dotation départementale à orientation voirie

Même somme en 2019 et 2020 :11 942€

- **Virement à la section d'investissement** : différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses= montant disponible pour investir
464 650€

Total dépenses de fonctionnement prévues 1 150 728€

(Dépensés en 2019 : 400 117€ prévu BP 2020 :1 150 728€)

B) Recettes de fonctionnement

- **Excédent 2019 reporté 709 128€**

(Réalisés en 2019 : 585 963.78€ prévu BP 2020 :709 128€)

- **Atténuations de charges** : remboursement sur rémunération personnel agence postale ou contrat aidé

(réalisés en 2019 : 40 820€ prévu BP 2020 :30 000€)

- **Ventes de produits et prestations de services** : redevances d'occupation du domaine public, concessions cimetièrre, p riscolaire, cantine, remboursement chauffage tr sorierie et poste, produits du camping....
(R alis s en 2019 : 46 190   pr vu BP 2020 : 22 000  )
- **Imp ts et taxes** : taxes fonci res, C VAE
(R alis s en 2019 : 182 145  pr vu BP 2020 :74 071 )
- **Dotations et participations** : DGF, DSR, Dotation  lus locaux, subvention d partementale   orientation voirie, remboursement de la TVA sur travaux d'entretien des b timents publics et travaux d'entretien de la voirie, participations des communes au RPI pour les frais de scolarit , compensation de l'Etat au titre des exon rations de taxes d'habitation
(R alis s en 2019 : 149 596  pr vu BP 2020 : 220 525 )
- **Revenus des immeubles** : gendarmerie, la poste, la tr sorierie, loyers et garages (95 524  en 2019 pr vu BP 95 000  en 2020)

Total recettes de fonctionnement pr vues : 1 150 728  

C) D penses d'investissement

- **Emprunts** : remboursement du capital
(D pens s en 2019 : 6 314  pr vu BP 2020 :31 000 )
- **Cautions re ues** : cautions encaiss es lors de la location des appartements. Nous devons toujours  tre en mesure de les rembourser 1 800  
- **Immobilisations incorporelles** : licences informatique, carte communale, frais  tudes CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) conventions d'accompagnement   la ma trise d'ouvrage pour l'am nagement des Barris et la nouvelle maison des Vautours
(D pens s en 2019 : 14 364  pr vu BP 2020 : 42 000 )
- **Subvention d' quipement vers e** :   la CC BDP pour des travaux de voirie

(D pens s en 2019 : 0  pr vu BP 2020 :42 000 )

(Reste   payer 2018 les Blaches, 2019 Beausoleil) en 2020 = d passement travaux sur le chemin des Faysses et de la Guindonni re

- **Immobilisations corporelles** : achat terrains, de matériel (débroussailleuse...), accessibilité (mairie, OT, camping...), caravane,
- travaux cimetièrre 24 984€
- travaux réfection terrasse et façades garages communaux 6227€
- réparation cloche chapelle Saint-Michel 8145€
- aménagement place de la Terre 365 000 € (et fin Grand rue)
- portail gendarmerie La gendarmerie a appelé : la porte des garages se bloque, dangereux car ils ont peu de temps pour partir. La porte est «toute de traviole »
- gendarmerie 21 000 € fin des travaux d'optimisation énergétique
- terrasse Hôtel Richaud
- maison des voutours nouvel OT :150 000 €
- petit EPADH, maison de santé : 500 000€
- poulailler Marpa (en attente de la facture)
- marquage au sol dos d'âne : 1 000€
- plaques et pose (fin de l'adressage) : 1 000 €
- filet city stade :5 160€
- Espace culturel aménagement la Cure : 1 400 000€
- Réseau informatique : serveur à remplacer 20 000€ Bruno CUVELARD a demandé des devis « soit on achète, soit on loue » ; le but étant aussi d'avoir moins d'entreprises qui interviennent
- Mobilier urbain ou bureau 3 000€
- Aménagement des Barris théâtre de verdure : 100 000€
- Réseau électrification 20 000€
-
- Tout n'a pas été cité

M. Éric Bollard demande où en est le projet de rénovation de la mairie dont on parlait lors de son premier mandat ? Mme Delphine Vignes répond qu'il y a encore beaucoup d'incertitudes et qu'il faut réfléchir plus globalement.

Demande de M. Éric Bollard sur la durée de la convention sur le financement du poste de l'Agence Postale Communale ?

Total dépenses d'investissement prévues 2 768 727€

(Dépensés en 2019 : 484 257€ prévu BP 2020 : 2 768 727€)

D) Recettes d'investissement

- **TVA** : récupération TVA sur exercice 2019 41 321€
+ TVA 2018 versée début janvier 11 297€
- **Taxes aménagement** : (Réalisés en 2019 : 1 455 € prévu BP 2020 : 888 €)

- **Subventions d'équipement** : Etat (DETR ou DSIL), Département, SDED, amendes de police, région, DRAC

(Reçu en 2019 : 161 818 €)

reste à réaliser 2019 : 195 673 prévu BP 2020 : 2 768 727 € équilibre
fait par un emprunt de 280 000 €

Commune	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	2 768 727	1 150 728	3 919 455
Dépenses	2 768 727	1 150 728	3 919 455

Après s'être fait confirmer que le budget était bien une orientation ; Éric Bollard vote contre, considérant que le poste dédié à l'aménagement de la Cure est beaucoup trop important.

POUR : 9 CONTRE : 1 Abstentions : 0

3) BUDGET SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Rappel des résultats 2019

Excédent fonctionnement reporté : **23 021.35 €**

Excédent investissement reporté : 5 856.25 €

Total 2 sections : 28 877.60€

A) Dépenses de fonctionnement

- **Charges à caractère général** : électricité, maintenance, redevance à AE pour prélèvement sur la ressource en eau
entretien réseaux eau et assainissement (15 300 en 2019 et déjà une somme importante pour 6 premiers mois 10 000)
provision pour évacuation des boues de la STEP
(Dépensés en 2019 : 25 529€ prévu BP 2020 :59 600 €)
- **Charges de personnel** : consiste à un transfert de charge entre budget principal et budget eau
(Dépensés en 2019 :22 000 € prévu BP 2020 : 24 000€)
- **Charges financières** : intérêts des emprunts (2019 : 6685€ prévu BP 2020 : 9 000€)
- **Nouvelle analyse ARS** pour eau de baignade : 5 000€
Total dépenses de fonctionnement prévues 172 836 €
(Dépensés en 2019 : 123 999€ prévu BP 2020 : 172 836€)

B) Recettes de fonctionnement

- **Excédent 2019 reporté 23 021€**
(Réalisés en 2019 : 30 914€ prévu BP 2020 :23 021€)
- **Ventes de produits et prestations de services** : redevances à l'Agence de l'eau, subvention ARS
Eau :37 000€ assainissement 37 000€
(Réalisés en 2019 : 84 482 € prévu BP 2020 : 84 800 €)
- **Subvention d'exploitation** : prime performance épuratoire....
(Réalisés en 2019 : 2 951€ prévu BP 2020 :2 000€)
- **Subvention du budget principal** pour équilibrer : 34 583€
Total recettes de fonctionnement prévues : 172 836 €

C) Dépenses d'investissement

- **Emprunts** : remboursement du capital
(Dépensés en 2019 : 8 421€ prévu BP 2020 :20 000€)
- **Immobilisations incorporelles** : frais étude et logiciel
(Dépensés en 2019 : 0€ prévu BP 2020 : 13 000€)
- **Immobilisations corporelles** : Schéma directeur alimentation en eau potable (SDAEP), 2 réservoirs au niveau des sources, schéma directeur défense extérieur contre l'incendie (DECI), achat de têtes pour le télélevage des compteurs, nouveaux branchements....

Total dépenses d'investissement prévues 307 830 €

(Dépensés en 2019 :242 943 € prévu BP 2020 :307 830 €)

D) Recettes d'investissement

- **TVA** : récupération TVA sur exercice 2019 33 807€
+ TVA 2018 versée début janvier 11 759€
- **Subventions d'équipement** : Département, Agence de l'Eau
(Réalisés en 2019 : 161 818 € prévu BP 2020 : 307 830 €)

Tout n'a pas été cité

Eau et assainissement	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	307 830	172 836	480 666
Dépenses	307 830	172 836	480 666

POUR : 10 CONTRE : 0 Abstentions : 0

4) Budget lotissement MARPA

Lotissement MARPA	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	289 530	300 001	589 531
Dépenses	289 530	300 001	589 531

POUR : 10 CONTRE : 0 Abstentions : 0

5) Élections sénatoriales septembre 2020

Conformément à l'article 3 du décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les conseils municipaux sont convoqués impérativement le vendredi 10 juillet 2020 afin de désigner leurs délégués et suppléants.

Le maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le cas échéant, l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire : 1délégué et 3 suppléants.

Délégué titulaire Olivier SALIN. Délégués suppléants Delphine VIGNES, Eric BOLLARD, Thierry SERRE

6) Convention avec la CCBDP complément travaux voirie 2020

La CC BDP vient de nous adresser un nouvel estimatif pour les travaux de voirie sur le chemin des Faysses et sur le chemin de la Guidonnière montant des travaux : 25 873.98€ HT. L'enveloppe allouée par la CC BDP n'est plus que de 16 782€ (restriction budgétaire de la communauté de communes). Il conviendrait que le conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec la CC BDP pour le financement d'un dépassement de 9 091.98€ (25 873.98 – 16 782)

Ainsi les 2 chemins pourraient être « enrobé » sur toute la surface prévue

POUR : 10	CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

7) Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre aménagement de l'ancienne cure

Pour rappel :

- Le contrat de maîtrise d'œuvre, signé le 12/7/19 avec le cabinet d'architectes ARMAND-COUTELIER est basé sur un coût prévisionnel de 480 000 € HT. Le taux de rémunération est fixé à 11,5%. Les honoraires sont donc de 55 200€ HT. A répartir entre les architectes, le bureau d'étude « structure », le bureau d'étude « fluides énergies thermiques » et le bureau d'étude « économie »
- Ce contrat prévoyait : « *au stade de l'avant-projet définitif, un avenant rendra définitif le coût prévisionnel et fixera le nouveau forfait de rémunération du maître d'œuvre* »

Le coût prévisionnel des travaux ayant évolué (voir conseil du 12 juin), le cabinet ARMAND-COUTELIER a revu ses honoraires et son taux de rémunération à 9.02%

Il faut maintenant que le conseil se prononce, accepte le montant des honoraires passant de :

55 200 € à 103 276 € et autorise le maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre. Le cabinet ARMAND -COUTELIER a « arrondi » sa prestation à 100 000€

Le conseil municipal décide de fixer la rémunération **au forfait de 100 000€**

POUR : 8	CONTRE : 1	Abstentions : 1
----------	------------	-----------------

8) ARS eaux de baignades Profil de baignade :

Le maire rappelle les faits avec les risques Covid19 et le point de baignade recensé sur la commune.

Après la prise d'informations auprès de l'Agence Régionale de Santé, le profil de n'a jamais été fait.

Le coût de l'opération est de l'ordre de 5 000€ HT, subventionnable à 50% par l'agence de l'eau.

Afin de se mettre en conformité et ainsi avoir une bonne connaissance des risques de pollution, la proposition est de lancer l'opération.

La personne en charge du dossier sera Chantal Aubéry

POUR :10	CONTRE : 0	Abstentions : 0
----------	------------	-----------------

9) Désignation du délégué à A GE DI

La commune est membre du Syndicat Intercommunal AGEDI (Agence de GEstion et de Développement Informatique). Il convient de désigner le délégué à ce syndicat qui a pour objet de mutualiser les couts liés à l'informatisation. Nous sommes directement concernés par le logiciel CAD Com (cadastre) Bruno CUVELARD est candidat et nommé.

POUR : 10	CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

10) Divers :

- Point sur le compte rendu du Conseil d'école du 23 juin 2020 à la Motte
Fait par Delphine VIGNES. 16 élèves prévus à l'école de Rémuzat. 45 élèves en tout (hypothèse haute !) Il faut réfléchir car il n'y a plus de cohérence à avoir 2 écoles... attention aux travaux d'accessibilité. Un voyage scolaire est prévu pour le cycle 1. « Les ordi sont en bout de course ! »
- Point sur rencontre **ONF** du 1^{er} juillet 2020. Olivier SALIN a reçu « la dame de l'ONF » Madame Sandrine SOUVIGNET. La commune a 50 hectares morcelés, elle a demandé « ce qu'on voulait faire avec ? »
Arboretum ? Jean-Jacques DREVET a dit « où il y a des pins, rien ne pousse, on ne peut pas faire un arboretum ! »
- **Office de Tourisme.** Éric BOLLARD était présent au conseil d'administration de l'Office de Tourisme. « Suite au coronavirus les recettes de l'OTBDP sont en baisses. Il a été envisagé de fermer des bureaux mais la CC BDP a mis son veto ! »

- **Commission communication.** Olivier SALIN informe les conseillers que la commission communication est en place : « vous pouvez venir quand vous voulez ! »
-
- **Fête votive.** Éric BOLLARD pense qu'il est important de parler du dossier. Pour la manifestation, il faut que cela soit porté par une association. Éric et Chantal ont commencés à remplir le dossier. Chantal Aubéry demande comment les jeunes vont organiser la buvette par rapport au Covid?
- Point sur les divers dossiers en cours
 - **Réfection des façades des garages rue des écoles et travaux au cimetière** : l'entreprise Rolland ne pourra pas intervenir avant 2021 ;
 - **restauration de la cloche de la Chapelle Saint-Michel.** Chantal et Éric s'occuperont des travaux. Il faut prendre contact avec une entreprise pour le levage.
- Jean-Jacques DREVET informe qu' « on lui a demandé une **boîte à idée** ».

Dates à retenir :

- 14 juillet 2020 Brocante organisée par la CAIRE,
- 15 juillet 2020 CCBDP élection Président et Vice-président à Saint Maurice-sur-Eygues,
- 17 juillet 2020 CAO DECI et Groupement Actes administratifs.
- Mercredi 22 juillet de 17h-21h Artisanat et produits du terroir
- 29 juillet 2020 à 10h00 rencontre du Sénateur Gilbert BOUCHET,
- Mercredi 29 juillet de 17h-21h Artisanat et produits du terroir,
- Vendredi 31 juillet 2020 de 15h00 à 18h30 Don du sang,
- Mercredi 05 août 2020 de 17h-21h Artisanat et produits du terroir,
- Mercredi 12 août 2020 de 17h-21h Artisanat et produits du terroir,
- Fête votive du 14 au 17 août 2020,
- Mardi 18 août 2020 mini-concert à la Marpa puis au village à 16h lieu à définir.

Tour de France.....

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H50